

**SESSION: DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT
RESPONSABLE ET L'AMÉLIORATION
DES PRODUITS**



atibt
LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL.

UFIGA
Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes



Thème: Plan Forêt-Bois du
Plan Stratégique Gabon
Emergent

Ginette ITOUDI BIGNOUMBA
Directeur Général des
Industries, du Commerce du
Bois et la Valorisation des
Produits Forestiers (DGICBVPF)

- **PRÉSENTATION DE LA DGICBVPF**
- **ÉTAT DES LIEUX DE L'INDUSTRIE DU BOIS AU GABON**
- **STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DU BOIS**
- **PERSPECTIVES**

La Direction Générale des Industries du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers (DGICBVPF) est créée par le décret n° 0291/PR/MEF du 18 février 2011, portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts.

Mission

Mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre.

Organisation

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebutts Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre (DVPFABO) ;
- Direction des Etudes, de la Programmation, de la Réglementation et de la Communication (DEPRC) ;

Actes administratifs délivrés par la DGICBVPF

- Certificat de conformité de PI / PDI ;
- Autorisation de sciage de long ;
- Autorisation d'exploitation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et les rebutts industriels du bois;
- Agrément professionnel;
- Notification des mesures normatives et coercitives

Cadre Institutionnel	DGEF/DICB	DGICBVPF	Observations
Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance N° 21/68 • Lois 1/82 du 22/07/82 loi d'orientation en matière des Eaux et Forêts • Loi 16/01 du 31/12/01 portant Code Forestier en République Gabonaise 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi 16/01 du 31/12/01 portant Code Forestier en République Gabonaise • le décret n° 0291/PR/MEF du 18 février 2011, portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts. • Ordonnance N°8 abrogeant les dispositions de l'Art.227 	

	DGEF/DDICB	DGICBVPF	Observations
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution par Décret auquel était annexé un Cahier de Charges de deux types de permis: PI et ZACF pour favoriser la transformation locale (Loi 1/82) • Mise en application des dispositions de l'Art. 227 (Loi 16/01) pour promouvoir l'industrialisation de la FFB 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des outils réglementaires • Matérialisation de la mesure portant interdiction des exportations des grumes par le développement de la transformation locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 75% de la production en grumes devait être transformée localement • Pour la diversification de l'économie, il est important de promouvoir la transformation locale des produits autres que le bois d'œuvre

Désignation	2010	2017	2025
Contribution au PIB (%)	2,8	3,7	10
Nbre d'entreprises	86	157	200
Capacité industrielle installée (m3)	2,4 millions	3 millions	4,1 millions

- Obligation de transformation locale du bois:
- Elaboration de la stratégie nationale d'industrialisation;
- Mesures de facilitation:
 - incitations fiscales et douanières ;
 - construction de la ZERP NKOK ;
 - création du Fond Forestier National;
- Promouvoir l'exécution des projets d'accompagnement de l'administration et des opérateurs économiques de la filière forêt bois.

- Faire adopter et promulguer le Code des Eaux et Forêts ;
- Renforcement des capacités opérationnelles de la DGICBVP;
- Promotion des métiers de la valorisation des produits forestiers autre que le bois d'œuvre;
- Promotion de la bioénergie;
- Valorisation des rébus du bois;
- Encourager les implications de toutes les parties prenantes.